

COURRIER DU LECTEUR

- Dans une note de lecture intitulée *Stratégie de développement: infrastructures ou conditions-cadres pour les entreprises ?* (Cf. RSHD-N°149) vous évoquez le problème de la contribution et surtout de son évaluation des grandes infrastructures au développement de Besançon. Le débat est ouvert, mais n'aboutira pas, tant l'intérêt des responsables locaux est de ne pas y répondre. À ce sujet, vous pourrez corriger le chiffre du coût de la LGV Belfort-Dijon, soit 2,5 milliards d'euros et non 12. Mais le chiffre le plus représentatif du marasme économique de Besançon, au demeurant peu ou pas corrigé par les grandes infrastructures, c'est celui du chômage qui approcherait les 15 000 demandeurs d'emploi. Pour une population de 120'000 habitants et moins de la moitié d'actifs, le chiffre a de quoi inquiéter.

D. C.

25000-Besançon

NDLR - Votre développement sur les causes et, sans doute, la prochaine disparition du TGV dans le Haut-Doubs renvoie à un modèle de développement ou de moindre développement qui est celui de la Haute-Saône auquel échappe le Haut-Doubs grâce à la frontière.

A. M.

21110-GENLIS

- La presse quotidienne nationale (PQN) et régionale (PRN) a perdu 10 % de son lectorat au premier semestre 2009 et 15 à 20 % de ses recettes publicitaires. A-t-elle encore un avenir ?

D. M.

25000-Besançon

NDLR - Si la presse quotidienne disparaît, elle aura cueilli des verges pour être fouettée. Observez la presse du lundi 14 septembre. La veille au soir, un débat de 90 minutes, le seul d'une longue et morne campagne, opposait ou plutôt réunissait les deux candidats à la chancellerie allemande. Une chance : *Le Figaro* a encore un correspondant permanent à Berlin et, le lundi matin, on trouve, ce qui n'est pas vérifié dans d'autres quotidiens, un article d'un quart de page sur le débat... vraisemblablement écrit avant : les références, les citations tirées du débat étaient manifestement absentes.

Le journaliste avait-il écrit son papier tranquillement, le dimanche après-midi, après les vêpres ?

- Que pensez-vous, en France, de l'arrestation de Roman Polanski à Zurich et de sa mise sous écrou d'extradition ?

M. B.

2300-La CHAUX-de-FONDS

NDLR - Il n'y a rien à dire sur l'arrestation de Polanski, en application d'un traité d'extradition qui ne laissait pas d'autre choix au Conseil fédéral. D'ailleurs, les réactions se sont rééquilibrées, en France, depuis le 27 septembre et la déclaration intempestive de Frédéric Mitterrand. En revanche, il y a beaucoup à dire sur un mandat d'arrêt international délivré et maintenu, trente-deux ans après des faits constitutifs d'un crime, dans le code pénal de tous les pays civilisés. Que la victime ait ou non retiré sa plainte, qu'il y ait eu ou non transaction est sans effet sur l'action publique, d'autant plus renouvelée par le procureur californien que Polanski a fui la justice américaine.

C'est cette justice qui mérite le commentaire, par rapport à la justice européenne. Car il faut lui reconnaître l'insigne vertu de ne pas perdre la mémoire. L'action publique n'est pas éteinte et le mandat d'arrêt reste valable plus de trente ans après les faits. Cette même justice rend des verdicts exécutoires dans leur intégralité. En clair, une condamnation à perpétuité s'exécute jusqu'à ce que mort s'ensuive, dans des pénitenciers qui accueillent trois fois plus de détenus qu'en France, au lieu du double dérapage enregistré en Europe : des longues peines qui, pour cause de lois idéologiques et de statistiques scélérates sur la récidive, s'exécutent très rarement, voire jamais au-delà de quinze ans, et des condamnés libérés en catimini pour ne pas inquiéter l'opinion qui découvre la supercherie après les récidives. Le crime de la *joggeuse* de l'Essonne n'aurait pas eu lieu si le récidiviste avait exécuté sa peine, comme celui de 2005, dans des circonstances exactement semblables. Deux meurtres en quatre ans, pour les mêmes causes produisant les mêmes effets, c'est beaucoup et, plus que jamais, il faut envoyer un nouveau Tocqueville étudier le système pénitentiaire américain.